

Contre le Service Communautaire

La campagne pour le boycott du « Service Communautaire », instauré en juillet 2016 par la loi Borsus, se développe sur plusieurs fronts, (1) tant politique que juridique.

Denis Desbonnet (CSCE)

Sur le plan politique, notre campagne de boycott du « Service Communautaire » (SC) s'exerce via une pression accrue sur les CPAS de Wallonie et de Bruxelles, doublée d'une sensibilisation du tissu associatif et du secteur (para)public. Et, de manière convergente, sur le plan juridique, par deux recours déposés à l'initiative du CSCE et de la Ligue des Droits de l'Homme : devant la Cour constitutionnelle contre la loi Borsus en tant que telle et devant le Conseil d'Etat, contre l'arrêté royal censé en préciser le contenu, avec cette fois une participation élargie à l'association de Défense des Allocataires Sociaux (aDas), aux réseaux belge et wallon de lutte contre la pau-

Un Appel au boycott adressé à tous les CPAS francophones

La première initiative de la Plate-forme a été d'adresser, début avril, un courrier à l'ensemble des CPAS de Wallonie et de Bruxelles (4), avec l'Appel au Boycott en annexe. Cela, pour les alerter sur le caractère tout à fait pernicieux de ce dispositif, en mettant l'accent sur ses deux facettes les plus néfastes.

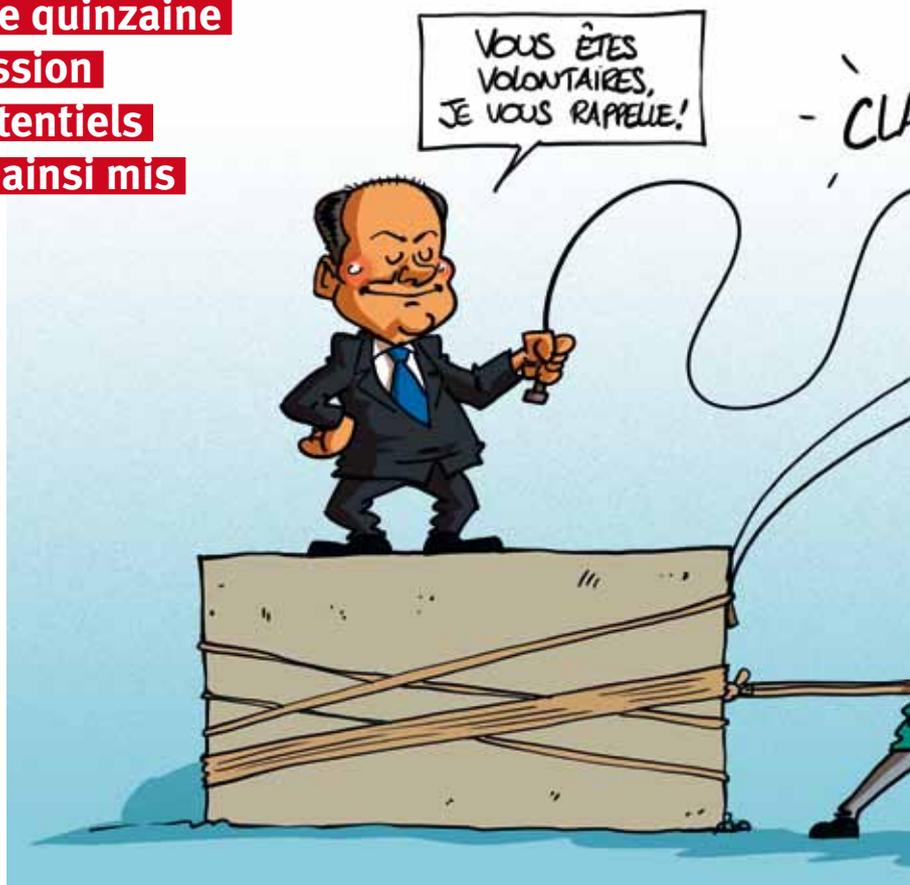
Primo, le travail non seulement gratuit mais également forcé qu'il constitue dans les faits. Cela, en dépit des « assurances » hypocrites et menson-

gères contenues dans la circulaire ministérielle (mais ni dans la loi, ni dans l'arrêté royal, les seuls ayant force légale), visant à le présenter comme une forme de volontariat, et reprises en boucle par Willy Borsus dans ses déclarations. Une grossière imposture, qui a été immédiatement dénoncée par les organes chargés de la défense de ce secteur. D'abord, par un courrier personnel de protestation adressé au ministre par Philippe Andrienne, le président du Conseil Supérieur des Volontaires. A savoir, l'instance d'avis officielle mise sur pied en 2003, préalablement à l'adoption de la loi de 2005 encadrant le

La Plate-forme rassemblant une quinzaine de partenaires accentue la pression sur les CPAS comme sur les potentiels « employeurs » de travailleurs ainsi mis au travail... non rémunéré.

vreté, à ATD Quart Monde, à l'Atelier des Droits Sociaux et à Luttes Solidarité Travail.

Cet aspect juridique de la campagne sera abordé dans le prochain numéro d'*Ensemble !*, tandis que, dans le présent dossier, nous retraçons les principales étapes de la mobilisation de terrain. Laquelle s'est poursuivie tout au long du deuxième trimestre de cette année, sous l'impulsion de la Plate-Forme pour le Boycott du Service Communautaire, structure créée dans la foulée de l'Appel en ce sens, lancé en décembre 2016 par une septantaine d'associations, d'organisations et de partis politiques (2). Et, depuis lors, animée par un noyau d'une quinzaine de représentants associatifs et syndicaux (3).



re, le front s'élargit

volontariat, et chargée depuis lors de conseiller les pouvoirs publics dans toutes les questions relatives à son application – excusez du peu ! Ensuite dans une lettre ouverte assez drolatique de la Plate-forme francophone du Volontariat, (rassemblant les diverses associations intégrant des bénévoles/volontaires en leurs rangs), où elle « mouchait » le ministre, en relevant ironiquement que celui-ci semblait ne pas maîtriser son sujet, et lui exposant donc « doctement » ce que le concept de volontariat signifiait réellement... soit l'exacte antithèse du Service Communautaire (5). Il est vrai que, pour reprendre les termes de la lettre ouverte en question, Willy Borsus « n'a pas daigné répondre à l'invitation » dudit Conseil, pas plus qu'il n'a « accepté de rencontrer les membres de la Plate-Forme du Volontariat ».

Secundo, l'évident dumping social que cette « offre » (dans tous les sens

du mot) de main-d'œuvre bénévole et taillable et corvéable à merci provoquera sur le marché du travail, à tout le moins dans les domaines d'activité où elle sévira, et cela, à des conditions défiant toute concurrence (*lire l'article p.48*). Ou plus exactement, via une concurrence déloyale extrême - y compris, c'est un comble, vis-à-vis des formes d'emploi les plus dégradées et discutables, notamment les contrats en « article 60 », (beaucoup trop) abondamment utilisés en CPAS.

Une inquiétude d'ailleurs partagée par nombre de travailleurs sociaux et de responsables de ceux-ci, ainsi qu'on a pu l'entendre clairement lors des ateliers des Etats généraux de l'Insertion, organisés par la Fédération wallonne des CPAS en novembre de l'an passé. Ou, peu auparavant, au cours des débats parlementaires préalables à l'adoption du projet de loi Borsus. (6) Certes, cette critique tout à fait fondée se double hélas

y occupent des postes peu qualifiés, mais où ils apportent leur compétence et leur expérience accumulée. Lesquels risquent demain d'être remplacés au pied levé par des allocataires mis au travail contre leur gré, sans la moindre préparation ni formation... En conséquence, parallèlement à la lettre aux CPAS, la Plate-forme a envoyé un courrier similaire à une bonne partie des potentiels « employeurs », publics et associatifs, d'allocataires mis au travail via le SC, pour qu'ils s'engagent à ne pas y recourir. (7)

Enfin, autre élément encourageant, ce péril a été aussi clairement identifié par les organisations syndicales, d'autant que l'on sait que, demain, ce sont les chômeurs qui seront embarqués de force dans la même galère. (*Lire les articles pp.32 et 48*). On ne peut donc que se réjouir de la participation active qu'elles apportent en conséquence à notre campagne, un renfort des plus précieux.

L'effet de substitution affectera l'ensemble des travailleurs des communes et des associations du « non-marchand », et, plus directement, les salariés peu qualifiés.



trop souvent d'un « complément » bien moins lucide et judicieux, sur le mode « le mauvais emploi – le bon » – le Service Communautaire – chasse « le bon » – que seraient censément... les embauches en article 60 ! (*Lire l'article p.47*).

Néanmoins, il est positif que la menace, tout à fait prévisible, d'un tel « effet de substitution » ait été immédiatement perçue par une bonne part de ceux qui, demain, risquent d'en faire les frais. Indirectement, pour l'ensemble des travailleurs des services publics et parapublics, ou des associations du secteur non-marchand, confrontés à ce démantèlement insidieux – et donc aussi à la régression du service rendu à la population. Et, beaucoup plus directement, par les salariés qui seront ainsi sacrifiés à la faveur de cette grande braderie. A commencer par les travailleurs qui

Bouteille à la mer ?

Toutefois, il faut bien reconnaître que les résultats de cet important travail d'approche des CPAS ont été jusqu'ici plutôt décevants : sur 281 lettres envoyées, la Plate-Forme a en tout et pour tout reçu huit réactions officielles à ce jour, dont deux négatives (Charleroi et La Louvière) et six positives (Forest, Chaumont-Gistoux, Liège, Soumagne, Boussu et Gesves). Par ailleurs, seize réponses « officielles » également plutôt hostiles au SC nous sont aussi parvenues, mais qui doivent toujours être confirmées, que ce soit par une motion votée en conseil et/ou la signature du document-type de déclaration en « Zone hors Service Communautaire », également joint au courrier.

Il est vrai que lors de rencontres fortuites avec des représentants, travailleurs ou responsables de CPAS de

⇒ leur connaissance, plusieurs camarades de la Plate-Forme ont entendu ceux-ci leur dire, manifestement de bonne foi, qu'ils ignoraient tout de la démarche entreprise envers leur institution - voire même de l'Appel au Boycott en tant que tel. Face à ce constat interpellant, une conclusion s'impose : si un nouveau mailing de « relance » de l'ensemble des CPAS de Wallonie et de Bruxelles est certes nécessaire (et prévu), c'est tout à fait insuffisant pour s'assurer que l'information parvienne à bon port. Celui-ci sera donc doublé systématiquement

ni l'arrêté royal ne prescrivent une quelconque obligation pour les CPAS de l'appliquer. Le ministre a lui-même certifié à de multiples reprises ce caractère facultatif, comme en témoigne cette déclaration, extraite des débats parlementaires : « *Le Service Communautaire est proposé par le CPAS. Rien n'oblige le CPAS à le proposer* ». Et pourtant, on l'a dit, bien peu d'entre eux osent franchir le pas, et afficher publiquement qu'ils le rejettent. Bizarre ? Pas vraiment. Les raisons de cette pusillanimité ne sont pas à chercher bien loin.

du CPAS et du conseil communal, pour ne pas y appliquer le Service Communautaire. Mais sans en faire état publiquement, vu l'impossibilité pour certains conseillers d'endosser une telle position, en contradiction flagrante avec celle de leur parti.

Il est donc peu surprenant que la plupart des (nombreux) CPAS « piégés » dans l'une ou l'autre de ces configurations aient préféré ne donner aucune suite à notre interpellation. Voire même, toujours comme à Charleroi, y opposer ouvertement une fin de non-recevoir. Quitte, pour certains des protagonistes, à jouer les « schizophrènes » (selon l'avoué textuel du même Eric Massin), en trahissant le soutien « théorique » qu'ils ont accordé au boycott, via leur signature au bas de notre Appel. (*Lire l'article p.51*) On le voit, il y aura encore un important travail de lobbying et d'interpellation à effectuer, en vue de faire sortir du bois ces mandataires de CPAS qui préfèrent s'y embusquer, privilégiant les arrangements politiques plutôt que le courage politique et la transparence face aux citoyens-électeurs. □

D'une part, certains présidents de CPAS nous ont fait savoir que le ministre les aurait menacés de manière

(à peine) voilée de possibles mesures de rétorsion « indirecte », s'ils s'avisent de rejoindre officiellement ce front du refus. Pure intimidation, dénuée du moindre fondement légal, de plus démentie par les proclamations officielles inlassablement répétées par le même Willy Borsus. Il n'empêche que ce genre de pression savamment distillée peut porter ses fruits empoisonnés... Ajoutez-y le fait que beaucoup de communes (et donc aussi leurs CPAS) sont dirigées par des majorités de « centre droit », en alliance avec le MR et le cdH, fervents adeptes du Service Communautaire. (8) Aussi, même lorsque, sur le plan strictement arithmétique, le PS et Ecolo (tous deux signataires de l'Appel au Boycott) y sont dominants, l'appoint des libéraux et/ou des « humanistes » est souvent indispensable au maintien de la coalition en place. Cela nous a d'ailleurs été avoué explicitement par Eric Massin, président du CPAS de Charleroi, comme la vraie raison de son attitude. Certes, la recherche de majorités alternatives, avec l'appui de forces de l'opposition hostiles au Service Communautaire, ne fût-ce que le temps d'un vote, est toujours possible, comme l'a montré l'exemple de Liège. (*Lire l'article p.51*) Mais c'est prendre le risque de s'aliéner sérieusement ses « partenaires » de majorité qui y sont au contraire favorables, avec les risques que cela comporte pour la stabilité de celle-ci. Autre cas de figure : nous savons de source sûre que, dans diverses communes, des accords politiques ont été confidentiellement passés au sein

Il faudra faire sortir les CPAS du bois où ils préfèrent s'embusquer, plutôt que de faire preuve de courage politique.

d'une prise de contact plus directe, tant avec les présidents et conseillers de CPAS qu'avec les conseillers communaux. La priorité étant naturellement accordée à ceux d'entre eux dont on pense qu'ils sont les plus sensibles à nos arguments, dans l'espoir d'élargir la brèche.

... ou destinataires « embarrassés » ?

Cela dit, l'apparent manque d'écho rencontré par notre Appel au sein des CPAS francophones cache sans doute autre chose que de l'indifférence, ou le fait qu'il serait passé inaperçu de ses destinataires. Il traduit sûrement aussi le profond malaise ressenti parmi une fraction non négligeable de ceux-ci, face à une réforme qu'ils réprouvent dans son principe, mais qu'ils se sentent néanmoins tenus de « respecter ». (*Lire à ce propos l'article p.55*). « Obéissance » compréhensible par rapport au volet principal de la loi Borsus, la généralisation des PIIS, puisque celle-ci leur est de fait imposée purement et simplement. Mais, dans le chef de pas mal de CPAS, cette généralisation qui s'étend même au Service Communautaire – présenté il est vrai par les textes officiels quasi comme le corollaire de la première mesure, puisqu'il constituerait « une des modalités possibles » de ces PIIS, désormais d'application pour tous les nouveaux demandeurs d'aide.

Cependant, on a bien dit *possibles*, et non *obligatoires*... Et la nuance est de taille. Car, en ce qui concerne le Service Communautaire, ni la loi Bor-

(1) Sur le contenu détaillé de la loi, ses enjeux et la menace qu'elle représente, comme sur les actions antérieures entreprises dès la fin 2016 pour s'y opposer, lire nos précédents dossiers dans *Ensemble !* n° 92 et 93.

(2) http://www.liguedh.be/images/PDF/APPELATION/PETITIONS/avril2017_appel%20boycott_sce.pdf

(3) A savoir l'association de Défense des Allocataires sociaux, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, les réseaux Belge et Wallon de Lutte contre la Pauvreté, les Acteurs des Temps Présents, Bruxelles Laïque, la Ligue des Droits de l'Homme, la Marche des Migrants de la Région du Centre, la CSC-TSE Mons La Louvière, la Plate-forme louviéroise de lutte contre la pauvreté, la FGTB-TSE de Liège, Riposte-TCE, Ecole en colère, la Plate-forme francophone du Volontariat, l'asbl La Rochelle... (liste non exhaustive)

(4) http://www.liguedh.be/images/PDF/APPELATION/PETITIONS/avril2017_appel%20boycott_sce.pdf

(5) <http://pro.guidesocial.be/actualites/le-service-communautaire-une-instrumentalisation-du-volontariat.html>

(6) A ce propos, lire plus particulièrement « Tartuffe au parlement », dans *Ensemble !* n° 93.

(7) http://www.liguedh.be/images/PDF/APPELATION/PETITIONS/avril2017_courrier_assoc_boycot_piis.pdf

(8) Le second vient de confirmer de manière éclatante cette orientation, lors de la mise en place du nouvel exécutif wallon. (*Lire l'article p. 32.*)